

Question présentée par la députée :
M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio

Date de dépôt : 7 mai 2015

Question écrite urgente

Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour favoriser la mise en œuvre rapide de 400 logements ?

Considérant :

- l'urgence qui n'est plus à démontrer de construire du logement répondant aux besoins prépondérants de la population ;
- la nécessité de mettre en œuvre toutes les opportunités de construire des logements de qualité, particulièrement là où l'Etat a la maîtrise foncière ;
- la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets » et le Plan directeur de quartier PAV adopté par le Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2015 ;
- la volonté avérée de développer un projet de logements dans le secteur Praille Est – Grosselin,

il est primordial que l'Etat appuie les initiatives visant à construire des logements répondant aux besoins de la population, sur ses propres terrains qui plus est.

Ainsi, des opérateurs au bénéfice d'un droit de superficie sur la parcelle Délifrais n° 2056 ont développé un projet en vérifiant sa faisabilité par un plan financier examiné avec la direction du logement, aujourd'hui office cantonal du logement et de la politique foncière du DALE. Ce projet se développe également sur la parcelle voisine n° 1950 de l'entreprise Bosson. Celle-ci est entrée en matière sur son déménagement et une parcelle a été identifiée au Bois de Bay dans cette optique et réservée par la FTI. Les opérateurs sont prêts à lancer un concours et à travailler ensuite conjointement à l'élaboration d'un PLQ avec l'Etat. Ce projet prévoit environ 400 logements.

Ma question est la suivante :

Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour favoriser la mise en œuvre rapide de ce projet de logements sur des terrains lui appartenant, à l'instar des efforts déployés par le DALE pour le projet dit « de l'Etang » à Vernier dont l'enquête publique vient de se terminer ?